

# La politique française de gestion des sites et sols pollués

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

Nouvelle approche de gestion des sites et sols pollués – SPPPI LACQ 05/10/2012



# Une politique récente qui démarre dans les années 1990

- **Avant** : pas de politique à part entière
- **Début des années 1990** : Prise de conscience - Héritage d'un long passé industriel - Circulaire de 1993

Priorité au recensement **BASIAS BASOL**

## ➤ **Au cours des années 1990**

Recenser et hiérarchiser pour une réhabilitation systématique

Circulaire de 1996 : diagnostic des sites sensibles en activité

Le premier lot d'outils méthodologiques : les études historiques, le diagnostic initial et **l'Evaluation simplifiée des risques (ESR)**

## ➤ **A la fin des années 1990**

Gestion des risques en fonction de l'usage

Circulaire de 1999 : le 2ème lot outils méthodologiques : le diagnostic approfondi et **l'Evaluation détaillée des risques (EDR)**

# 1996 : l'Évaluation simplifiée des risques (ESR)

## Les principes de l'évaluation des risques

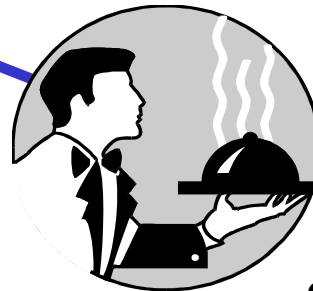
$$R = f(D, T, C)$$



**DANGER**

Source de pollution

Mobilisation



**TRANSFERT**

Milieux de transfert

Milieu  
d'exposition



**CIBLE**

Humaine d'abord

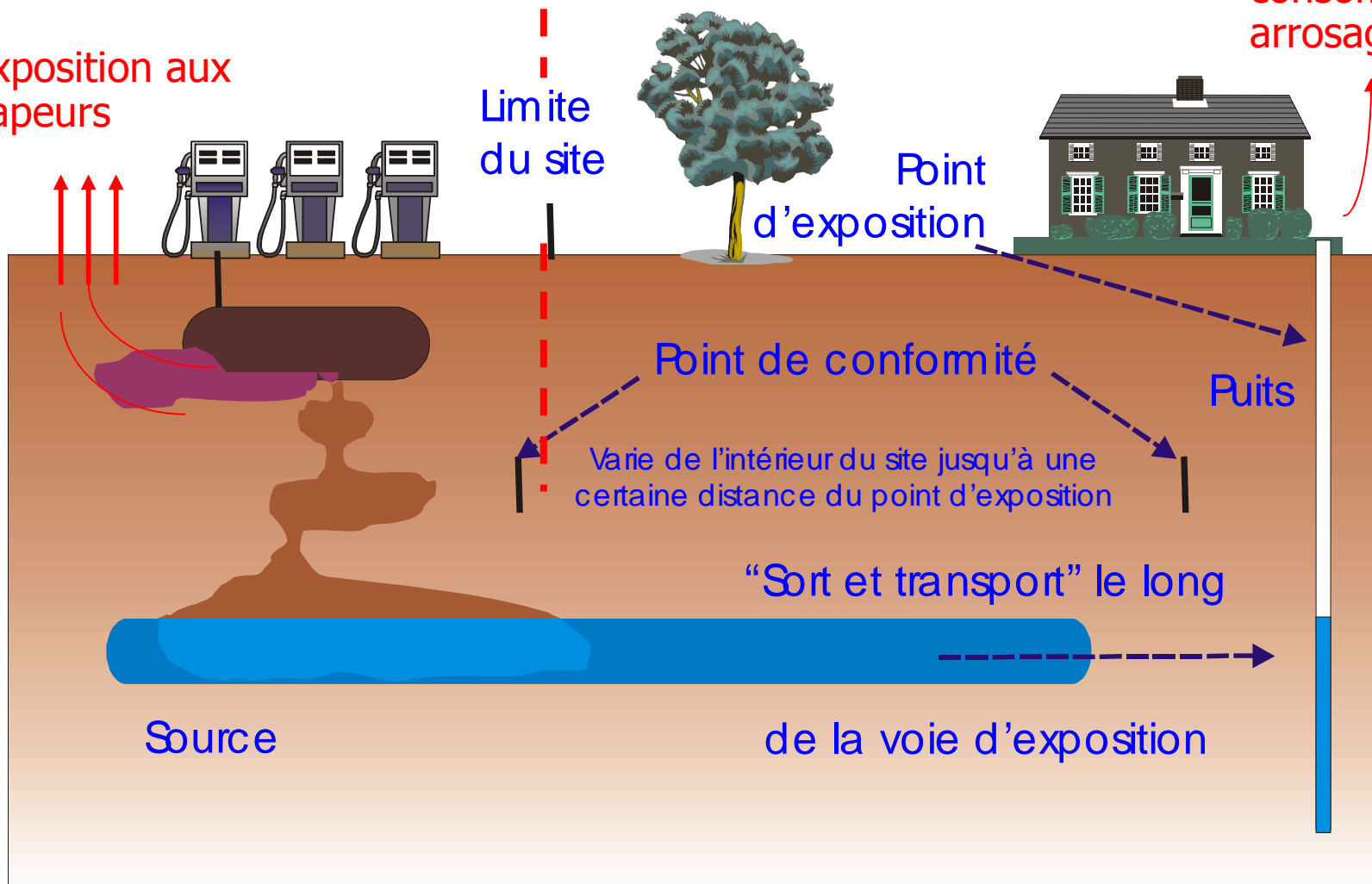
### Le schéma conceptuel :

Etat des lieux de la zone concernée  
(site et hors site)

# Exemple de schéma conceptuel

Exposition aux vapeurs

Usages :  
consommation,  
arrosage, etc.



## Etat des lieux de la zone concernée (site et hors site)

# 1999 : l'Evaluation détaillée des risques (EDR)

Evaluation quantitative des risques sanitaires basées sur les valeurs toxicologiques de référence

Objectif : identifier les sites présentant des risques inacceptables devant être réhabilités pour l'usage envisagé

définir les objectifs de réhabilitation

**La gestion des risques suivant l'usage, dédiée à la gestion des pollutions historiques et pérennisée, mais.....**

**.....une démarche de gestion basée sur les seules considérations sanitaires aussi bien sur les pollutions historiques que pour les installations en fonctionnement**

**Le retour de 10 ans d'expérience : Détournement des outils de leur objectif**

calcul du risque en fonction de l'usage

prétexte à laisser en place des sources de pollution.

# Les années 2000

Evaluation de la politique nationale, retour d'expérience, bonnes pratiques, etc.

## 2007 : La nouvelle approche de gestion des sites et sols pollués

La note ministérielle du 08 février 2007 et ses annexes : modalités de gestion reconnues comme l'état de l'art dans le domaine des SSP  
Circulaire du 08/02/2007 pour les ICPE

# La nouvelle approche de gestion des sites et sols pollués

**Politique inchangée : risque et usage** toujours au cœur de  
la politique de gestion des SSP

**MAIS**

nouveaux outils réécrits et replacés dans le contexte du  
risque **résiduel** et en **cohérence** avec les objectifs de la  
**politique de prévention** des risques chroniques  
(législation des ICPE)

# Le passé industriel, un héritage collectif : la gestion des risques suivant l'usage

Mais :

Ne s'oppose en aucune manière à rechercher et à traiter **les sources** de pollution,

En tenant compte des techniques de dépollution et de leur coût, à **l'identique de la maîtrise des émissions sur les installations en fonctionnement**

Dans le même temps, elle permet de laisser en place des pollutions

- si ces pollutions, les voies de transfert sont maîtrisées,
- et à conditions de garder la mémoire des pollutions,

**Doit se baser sur un bilan environnemental global pour  
permettre une gestion équilibrée et transparente**

Nouvelle approche de gestion des sites et sols pollués – SPPPI LACQ 05/10/2012



# L'avenir : la prévention des atteintes aux milieux, elle reste une priorité

Pour les installations en fonctionnement

Il s'agit d'appliquer TOUTE la réglementation sur les ICPE y compris **la surveillance environnementale en tant que mesure de prévention à part entière**

Et non de polluer/laisser polluer pour ensuite gérer suivant l'usage !!

**Si défaillance de la prévention** : mise en œuvre des mesures appropriées pour **réparer les dommages** et revenir à l'état initial.

## Pour les cessations d'activité : fermeture et remise en état

**en 2005 :**

l'usage futur est défini de façon réglementaire

l'exploitant doit placer le site de l'installation dans un état tel qu'il permette la protection durable de l'environnement et de la santé, d'une part,

**ET**

qu'il permette **l'usage futur** envisagé d'autre part.

## Rétablir la cohérence avec les objectifs de la politique de prévention des risques chroniques

- Maîtrise des sources de pollution
- Maîtrise des impacts

Pour :

- Protection de la santé
- Amélioration continue des milieux

*Sans maîtrise des sources de pollution, il n'est pas économiquement ni techniquement pertinent de chercher à maîtriser les impacts*

*Une **étude des risques sanitaires** sur des pollutions brutes (notamment pour définir des objectifs de dépollution) par exemple n'a pas de sens tant qu'on aura pas traité la*

Présentation  
pour  
l'avenir

Nouvelle approche de gestion des sites et sols pollués – SPPPI LACQ 05/10/2012



Rétablir la cohérence avec les objectifs de la politique de prévention des risques chroniques

## 1 - La maîtrise des sources de pollution à l'identique de la maîtrise des émissions sur les installations en fonctionnement

**En premier lieu**, rechercher les possibilités techniques et économiques de suppression ou de traitement des sources *quel que soit l'impact et quel que soit l'usage, hors toute notion de risque (en première approche)*  
= Meilleures Technologies Disponibles

**Appel au bilan « coûts-avantages »** : un bilan environnemental global pour permettre une gestion équilibrée et transparente

= *fil conducteur de la démarche de gestion*

Nouvelle approche de gestion des sites et sols pollués – SPPPI LACQ 05/10/2012

## 2 - La maîtrise des impacts

Sinon, **en second lieu**, garantir des expositions résiduelles acceptables et compatibles avec l'usage considéré

= maîtrise des risques : l'analyse du risque résiduel (ARR)

## Ce qui change

Abandon des Diagnostic initiaux, des ESR, des VCI et des VDSS

On replace **l'analyse des risques** (ex EDR) dans son contexte d'évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) sur les **expositions résiduelles**

## Faute de référentiel pour la qualité des sols : l'éternelle question :

Comment définir les objectifs de dépollution en l'absence des valeurs issues de l'EDR, des anciennes valeurs de définition de sources sols (VDSS) et autres valeurs de constat d'impact (VCI), utilisées de façon inappropriée depuis plus de 10 ans ?

### Vieux démons à éviter

- les anciennes VDSS, VCI,
- les valeurs d'admission en décharge de déchets inertes par ex
- les valeurs issues d'arrêté ministériels, épandage par ex.

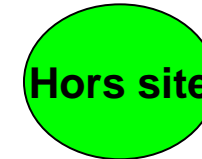
# Identifier les anomalies

- en comparaison avec **l'état initial**, s'il existe et s'il a été correctement fait lors de la demande d'autorisation,
- en comparaison aux **valeurs réglementaires** existantes pour l'eau de consommation, l'air, les aliments etc.
- en établissant les références locales par l'état de référence naturel « **bruit de fond** » et à l'état habituel de référence (local)
- en utilisant les **documents de discussion sur les risques** liés à l'ingestion de sols (QD, IR), la synthèse des VTR, etc.
- en utilisant les bases de données nationales et internationales INRA-ASPITET, ANADEME, GESSOL, JDAC

L'objectif de dépollution devrait correspondre à l'efficacité attendue de la solution optimale choisie à l'issue du bilan « coûts/avantages »



# Deux types de situation, deux démarches de gestion distinctes, deux outils



## Hors site :

les usages des milieux sont fixés

(exemple : zone pavillonnaire voisine du site)

S'assurer que l'état des milieux est compatible avec les usages constatés

## Outil : **Interprétation de l'état des Milieux (IEM)**

= L'évaluation des risques sanitaires sur les expositions observées (sol et eau)

Grille EXCEL fournie

# Deux types de situation, deux démarches de gestion distinctes, deux outils



## -Sur site :

les usages peuvent être choisis et l'état des milieux peut être changé : **plan de gestion**

Maîtrise des moyens d'action :

- mettre en place les MTD,
  - réhabiliter en fonction de l'usage futur
- rétablir la compatibilité avec l'usage hors site (résultats de l'IEM),

**Outil : Analyse du risque Résiduel (ARR) = EQRS**

## Plan de gestion :

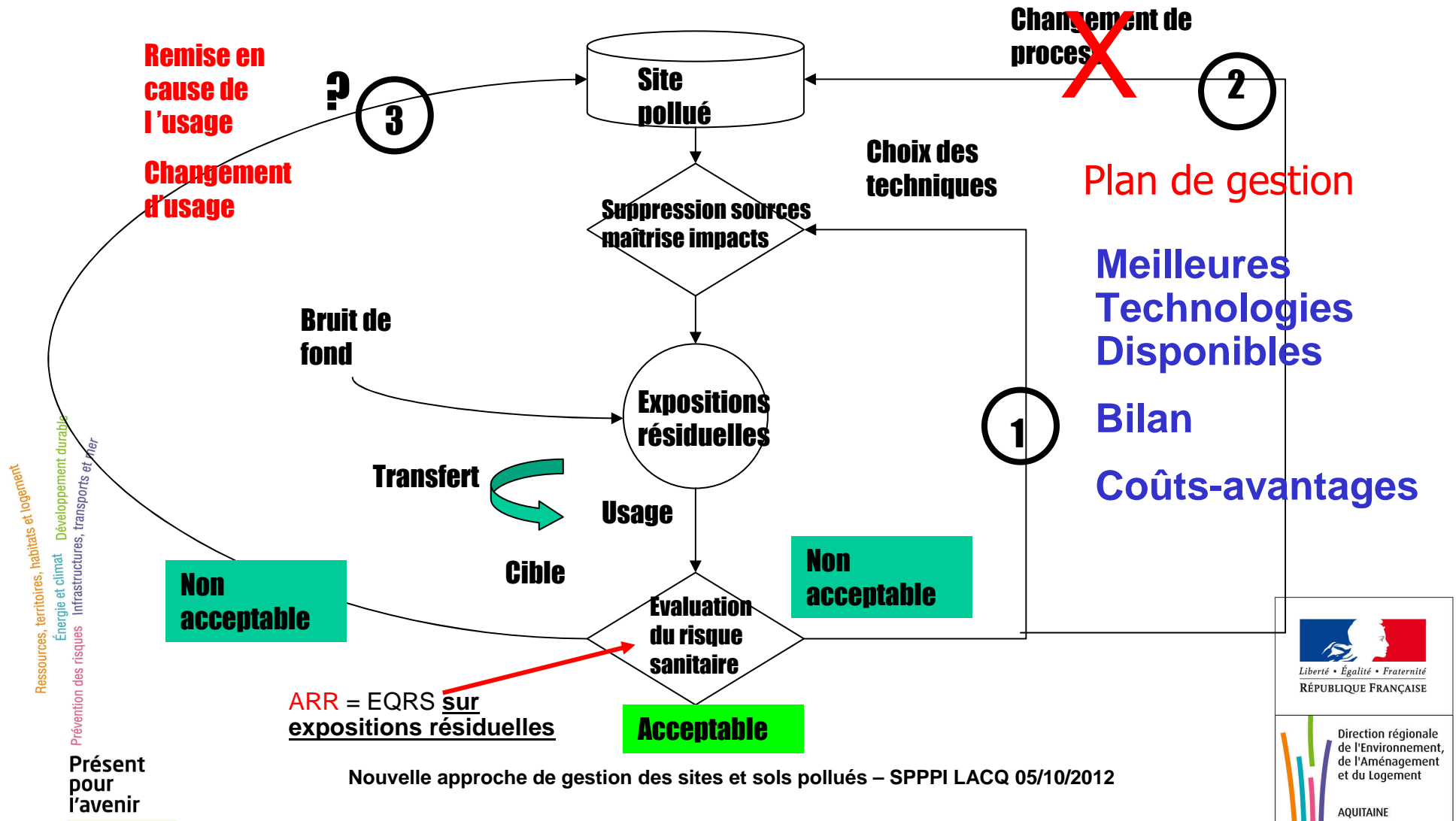
*Il comporte notamment les mesures de :  
Suppression, maîtrise des sources,  
désactivation des sources, maîtrise des  
transferts, surveillance, servitudes, restrictions  
d 'usage, etc.*

Se transforme en « **modèle de  
fonctionnement** »

Mise à jour : bilan quadriennal de la  
surveillance environnementale.

## Gestion d'un SSP en cohérence avec la démarche itérative intégrée ICPE

une caractéristique particulière du milieu sol : milieu de transit des pollutions de toute nature avec un **effet de persistance des polluants**



# Refonte des guides méthodologiques publiés depuis 1996

## Référentiels techniques fiables

- La visite du site
- la réalisation de l'état initial
- le diagnostic
- l'élaboration du plan de gestion
- la surveillance des eaux souterraines
- l'analyse des sols
- le suivi des polluants métalliques
- l'évaluation des risques sanitaires
- etc.

# Le site portail dédié aux sites et sols pollués

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-et-sols-pollues-.html>